

Le mot du préfet

La situation sanitaire du Var continue de s'améliorer avec des taux d'incidence (7,6 pour 100 000 habitants au 30 juin) et de positivité (0,3 %) toujours orientés à la baisse et particulièrement bas, même si 18 personnes se trouvent encore en réanimation pour cause de Covid et si nous déplorons 5 décès survenus ces derniers jours.

Cependant l'ARS fait état d'une dizaine de personnes positives au variant DELTA dans le Var depuis une dizaine de jours.

Si nous voulons éviter une nouvelle vague, et au risque de me répéter une nouvelle fois, il convient de rester prudent, de respecter les mesures barrières là où elles sont encore en vigueur, de se faire vacciner, de se faire dépister à la moindre alerte et surtout de respecter scrupuleusement l'isolement et de permettre la traçabilité de ses contacts lorsque l'on est testé positif.

C'est la raison pour laquelle j'ai prolongé jusqu'au 16 juillet mes 3 arrêtés en espérant pouvoir alléger à cette date l'ensemble de ces mesures.

Enfin, puisque les festivités liées à la fête nationale approchent, je vous demande d'intégrer la question de la menace terroriste aux dispositifs que vous mettrez en place pour les organisations.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 29 JUIN 2021

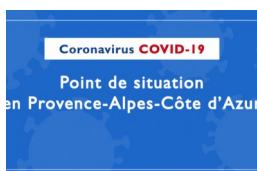
	S18 03/05 10/05	S19 10/05 16/05	S20 17/05 23/05	S21 24/05 30/05	S22 01/06 06/06	S23 07/06 13/06	S24 14/06 20/06	S25 21/06 27/06
Nombre de tests réalisés	36838	33609	35533	29166	31253	29581	31915	27676
Nombre de tests positifs	1267	859	652	494	403	310	160	82
Taux de positivité	3,40 %	2,60 %	1,80 %	1,70 %	1,30 %	1,00 %	0,50 %	0,30 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	118	80	61	46	38	29	15	8

ND : données non consolidées

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1487**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **28**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **18**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **805** dont **11** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur :
<https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>

4^e ÉTAPE DE LA STRATÉGIE DE RÉOUVERTURE

À compter du 30 juin 2021, un certain nombre de restrictions nationales sont allégées, voire levées, mais le respect des mesures barrières et de distanciation reste maintenu :

- ➔ **Jauge d'accueil** : il n'y a plus de limites d'accueil dans les **établissements recevant du public** (cinéma, musée, commerces...);
- ➔ **Le pass sanitaire** sera demandé pour les **événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus**;
- ➔ **Les compétitions sportives de plein air** : pour les pratiquants amateurs 2 500 personnes avec présentation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.
- ➔ **Les concerts et festivals debout** peuvent, eux aussi, reprendre à compter du 30 juin avec un protocole dédié :
 - une jauge de 75 % s'appliquera en intérieur, tandis qu'en extérieur elle sera de 100 % ;
 - un « pass sanitaire » sera exigé à compter de 1 000 spectateurs, qu'il s'agisse du plein air ou des concerts en salle ;
 - le port du masque sera obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1 000, pour les événements sans pass sanitaire obligatoire ;
 - pour les événements où le pass sanitaire sera en vigueur, au-dessus de 1 000 personnes, le port du masque ne sera pas obligatoire mais restera recommandé.

Quant aux discothèques, il faudra patienter jusqu'au 9 juillet pour leur réouverture.

LES MESURES SANITAIRES MAINTENUES DANS LE VAR

PORT DU MASQUE

L'arrêté portant obligation du port du masque sur une partie du territoire du département du Var est prolongé jusqu'au **16 juillet inclus**. Le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur sur l'ensemble des communes du département du Var à l'exception des lieux publics où les mesures de distanciation sociale ne peuvent pas être respectées. L'arrêté et des informations www.var.gouv.fr



PORT DU MASQUE MESURES SPÉCIFIQUES

Jusqu'au 16 juillet 2021 inclus, le port du masque est également obligatoire uniquement le samedi dans les centres commerciaux à ciel ouvert ci-dessous désignés :

- Centre commercial L'Avenue 83 à La Valette du Var (83160)
- Centre commercial La Galerie – Géant Fréjus à Fréjus (83600)
- Le village des talents créatifs à Puget-sur-Argens (83 480)



L'arrêté et des informations sur www.var.gouv.fr

INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL DANS LES LIEUX PUBLICS

Jusqu'au 16 juillet inclus, la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et les espaces publics reste interdite, à l'exception des terrasses aménagées par les exploitants de débits de boissons et dans le respect des protocoles sanitaires autorisant leur ouverture au public.



VACCINATION



➔ CHANGEMENT DES HORAIRES DES CENTRES DE VACCINATION

Cet été, les horaires des centres de vaccination vont évoluer. Ces aménagements portent sur un décalage des plages horaires en début de matinée et en toute fin de journée pour répondre à un double objectif : s'adapter aux pics de chaleurs et permettre aux personnes qui travaillent de réserver un créneau.

En attendant la mise en œuvre progressive de ces nouveaux horaires durant le mois juillet, il est possible de se faire vacciner **sans rendez-vous entre 11 h et 16 h dans les différents centres ouverts ou 2 h avant l'heure sur le site doctolib pour le reste des horaires.**

Pour rappel, tous les adolescents entre 12 et 17 ans peuvent se faire vacciner, en centre de vaccination et avec le vaccin PfizerBioNTech uniquement.

Le rendez-vous pour la seconde injection peut désormais être fixé entre 21 et 49 jours après la 1^{re} injection pour permettre d'organiser son départ en vacances.

➔ LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 28 juin au soir,

499 356 personnes ont reçu la 1^{re} injection

341 100 personnes ont reçu la 2^e injection soit au total

840 456 injections ont été réalisées.

LE VARIANT DELTA



Suite aux investigations menées par l'ARS, la présence du variant Delta est avérée dans le département.

Depuis le 21 juin, ce sont 15 cas qui ont été détectés, pour la majeure partie au retour de voyages à l'étranger, et d'autres signalements sont en cours d'investigation. Le traçage des cas contacts est également mené en parallèle par les services de l'Assurance Maladie et de l'ARS.

Il est à noter qu'aucun cas investigué n'était vacciné ou vacciné avec seulement une dose.

En appui du contact tracing déjà opéré par l'Assurance Maladie, un dépistage mené par les équipes MEDILAC sera déclenché dans les communes où seraient détectés des clusters de variant Delta.

BALS DU 14 JUILLET



Les bals organisés à l'occasion du 14 juillet dans des établissements recevant du public de plein air, pérennes ou éphémères, ou en intérieur, seront soumis au protocole sanitaire en vigueur ainsi qu'à l'application du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes présentes.

FEUX D'ARTIFICES



De manière générale, même si les rassemblements de plus 10 personnes sur la voie publique sont à nouveau autorisés à partir du 30 juin, le respect de la distanciation physique et le port du masque, dès lors que cette distanciation ne peut être respectée, sont fortement recommandés.

Les mesures de protection de ces rassemblements liées au plan Vigipirate devront également être mises en œuvre.

PASS SANITAIRE EUROPÉEN



À partir du 1^{er} juillet, le pass sanitaire sera reconnu pour les déplacements internes à l'espace européen, sous la forme d'un certificat européen. Il pourra intégrer **une preuve de vaccination, un résultat de test négatif ou une preuve de rétablissement de la Covid de moins de 6 mois.**

En complément du pass sanitaire européen, il est possible de télécharger **un certificat de vaccination en version bilingue** (français-anglais) sur le site de l'assurance maladie [ICI](#). Ce certificat comporte un QR code. La partie certificat de vaccination comporte quant à elle les informations liées à la vaccination effectuée : vaccin administré, nombre de doses, date et pays de la vaccination.

Les États pourront en outre établir des mesures sanitaires supplémentaires si elles sont nécessaires et proportionnées (par exemple : test, quarantaine...). Plus d'informations [ICI](#)